Image not found or type unknown

saisie attribution compte joint

Par **Morvandelle**, le **17/03/2009** à **13:57**

Bonjour

A la suite d'une décision du tribunal des prud'hommes mon mari a été condamné à versé 400 euros au titre de l'article 700. Nous avons reçu une mise en demeure de payé en février 2009 d'un huissier hors de notre actuel département. J'ai le jour même contacté le cabinet lui proposant un échéancier et l'informant de notre déménagement et n'ai pu qu'avoir la secrétaire. Je lui ai expliqué que nous n'avions que 700 euros de salaire pour le couple et ne pouvais régler que 20 euros par mois (dette initiale 400 euros). Elle m'a dit en parler à l'huissier. J'appelle le surlendemain pour savoir quoi ? - "Mr l'Huissier VEUT que nous remboursions au minimum 50 euros par mois. Je répond à la secrétaire que cela n'est pas possible au vue de nombreux remboursements que nous avons. Elle me propose d'adresser un courrier en A.R. avec un chèque de 20 euros comme proposé, ce qui fut fait. Pas de réponse et encaissement du chèque. Le mois suivant, j'envoie de nouveau un chèque de 20 euros (encore une fois débité).
A peine 10 jours après, nous sommes contacté par un huissier de notre département nous informant qu'une saisie attribution sur notre compte joint est signifié et qu'il faut venir le chercher. En survolant les différents forum, j'ai cru comprendre :

La saisie est faite sur un compte joint - les deux titulaires du compte doivent être avertis - Je n'ai personnellement pas été averti

Une quotité est insaisisable - Pour un couple 671 euros (notre revenue est de 700

Que pouvons nous faire ?

Merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés